

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale de La Chapelle des Marais**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre du mois de septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BRAULT-HALGAND, Président du C.C.A.S.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE 2026 Convocation du 17 septembre 2026 Nombre de membres du conseil d'administration : En exercice : 13 Présents : 12 Excusés : 0 Absents : 1 Procurations : 0 Votants : 12 Quorum : 7	<u>ETAIENT PRESENTS :</u> Nicolas BRAULT-HALGAND Stéphanie BROUSSARD Catherine CHAUSSE Isabelle GELARD Flavie HALGAND Nicole LE GALL Isabelle LETILLIE Sébastien LOGODIN Lydia NICOLAS Martine PERRAUD Pierre Paul PINIER Sandrine VIGNOL <u>ETAIT ABSENT :</u> Pascale MAHE
--	---

DELIBERATION N° 2026/09/025	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE D'ENTRAIDE DANS LE CADRE DU REPAS DES AINES
--	--

Chaque année, le Comité d'Entraide organise un repas des aînés. Ce moment convivial (repas et après-midi dansante) est proposé aux personnes âgées de 70 ans et plus.

La participation financière du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) a pour objectif de réduire le coût du repas et de permettre aux personnes domiciliées à La Chapelle-des-Marais de participer à cette animation favorisant le lien social. La participation demandée aux bénéficiaires est fixée à 20 € par personne.

Au regard de l'intérêt général présenté par cette action et des missions menées par l'association, il est proposé d'attribuer au Comité d'Entraide une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000€ au titre de l'année 2026.

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n° 2026/01/003 du Conseil d'administration en date du 29 janvier 2026 portant débat d'orientation budgétaire ;

Vu la délibération n° 2026/02/007 du Conseil d'administration en date du 26 février 2026 approuvant le budget primitif 2026 ;

Vu les devis présentés par le Comité d'Entraide, portant sur le prix du repas du restaurant La Plume Rouge, fixé à 38 € par personne, ainsi que sur la prestation d'animation musicale assurée par JM Animation, pour un montant de 320 € ;

Vu les 170 inscriptions enregistrées à l'occasion des permanences organisées les 28 août et 11 septembre 2026 ;

Considérant la volonté du Conseil d'administration de participer au financement de cette animation favorisant le lien social à destination des seniors ;

Considérant que Mme Isabelle GELARD, en sa qualité de Présidente du Comité d'Entraide, ne prend part ni au débat ni au vote de la présente délibération ;

**Après avoir entendu l'exposé de Mr Nicolas BRAULT-HALGAND, Président du CCAS,
Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

DÉCIDE d'attribuer au Comité d'Entraide une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 €, destinée à contribuer au financement du repas des aînés et à réduire le coût du menu pour les personnes âgées de 70 ans et plus domiciliées à La Chapelle-des-Marais ;

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget du C.C.A.S. ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

CHARGE le Président ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

Au registre sont les signatures

A La Chapelle des Marais, le 25 septembre 2026

**Le Président du C.C.A.S.,
Nicolas BRAULT-HALGAND,**

A circular blue stamp with the text "C.C.A.S." at the top, "LA CHAPELLE DES MARAIS" in the middle, and "4410" at the bottom. A small blue star is at the bottom center. A black ink signature is written over the stamp.